



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 38978

Texte de la question

M Maurice Pourchon appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la recente decision prise par la Commission des communautés europeennes d'accorder pour la presente campagne un quota laitier supplémentaire de 100 000 tonnes, en specifiant qu'il était reserve exclusivement aux zones de montagne. Or, l'année dernière, seulement le tiers environ du contingent supplémentaire de 150 000 tonnes avait beneficié a ces memes zones de montagne, malgré ce qui avait été convenu initialement. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour que ce quota laitier supplémentaire soit bien integralement reparti entre les seules zones de montagne dont l'activité laitière est pour la plupart d'entre elles l'unique activité économique remuneratrice.

Données clés

Auteur : [M. Pourchon Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38978

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1498